



DUREE

3 jours (21 heures)

PUBLIC

Membres du CHSCT

PREREQUIS

Avoir déjà accompli au moins un mandat

OBJECTIFS

Actualiser ses connaissances au regard de l'évolution des textes et de la jurisprudence

Faire un point sur son mandat et définir des axes d'amélioration

Approfondir des thématiques particulières propres à l'activité de son entreprise

METHODES PEDAGOGIQUES

Envoi d'un questionnaire aux participants, 3 semaines avant la formation permettant ainsi l'individualisation des apports

Présentation théorique en interaction avec les stagiaires

Ateliers : travaux sur documents et mises en situation

Remise d'un support papier relié avec les documents obligatoires

EVALUATION

Quiz d'auto-évaluation

INTERVENANT

Formateur consultant en Droit du travail et Gestion sociale.

LIEU

Chez EvryWare ou sur site Client.

Les modifications apportées par les ordonnances Macron seront abordées tout au long de la formation

J1 : Rappel des fondamentaux et évolutions légales et jurisprudentielles

1. Rappel des fondamentaux

- Les 9 principes de prévention
- L'obligation de sécurité de résultat du chef d'entreprise
- Le rôle du salarié dans la protection de sa sécurité et celle des tiers
- La protection des catégories particulières de salariés : personnes handicapées, seniors, salariés en CDD ou en intérim

2. Ce qui a changé depuis la participation au stage d'initiation : points sur l'évolution des textes et de la jurisprudence

- Renforcement des pouvoirs du CHSCT, par l'évolution de la jurisprudence
- Prise en compte des risques émergents (risques à effet différé, stress...)
- Information par la BDES et modification de certaines règles de fonctionnement après la loi REBSAMEN

3. Les acteurs de la sécurité

- Rappel des principaux acteurs
- La problématique spécifique des intervenants multiples : sous-traitance, intervention d'une entreprise extérieure...

Atelier : *La responsabilité en cas de délégation de pouvoir par l'employeur et la multi intervention*

J2 : Approfondissement de la notion de risque

1. L'évaluation des risques et le CHSCT

- Les fiches de risque
- Focus sur les risques identifiés dans les entreprises des stagiaires
- Les mesures de prévention
- L'avis du CHSCT sur la mise à jour du document unique

Atelier : *Travail à partir des fiches établies par l'INRS et les autres organismes : Evaluer pour prévenir*

2. Participation à la maîtrise des risques professionnels

- Les 3 valeurs essentielles et les 8 bonnes pratiques de prévention.
- L'atout CHSCT : Quel est le rôle du CHSCT : interlocuteur de l'employeur, des salariés et des autres instances
- Le CHSCT : force de proposition, il peut mener des investigations et /ou des études à son initiative ou à la demande de l'employeur ou des autres instances représentatives du personnel
- La prise en compte des problématiques particulières : pénibilité, conciliation vie privée-vie professionnelles, les nouveaux modes de communication et l'allongement de la journée de travail...

Atelier : *Analyse des pratiques des entreprises des stagiaires, de leurs modes d'actions en tant qu'élus et recherches des possibilités d'optimisation*

J3 : Fonctionnement et moyens

1. Fonctionnement

- Les réunions trimestrielles
- La répartition des missions entre les membres du CHSCT
- Le délit d'entrave

Atelier : *Validation des pratiques de l'entreprise – Elaborer un autodiagnostic des ses pratiques et définir des axes d'amélioration*

2. Moyens

- Le financement des mesures préconisées par le CHSCT
- La prise en charge des frais des élus
- L'utilisation des heures de délégation
- Le recours à l'expert en pratique